

Vers la création d'une institution nationale des droits humains: Réunion des ONG

Vendredi 24 octobre, une quarantaine d'ONG se sont réunies à Berne pour discuter de la forme et des tâches que pourrait se voir attribuer une institution fédérale des droits humains telle que demandée par une initiative parlementaire de la Conseillère nationale socialiste zurichoise Vreni Müller-Hemmi. Cette réunion fait par ailleurs suite à un rapport mandaté par le DFAE en réponse à un postulat de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats qui demandait une évaluation de la nécessité d'une telle institution ainsi que des propositions concrètes de modèles structurels.

Madame Erika Schlaeppli, auteure de l'étude nous a présenté le fruit de son travail qui propose grosso modo six modèles allant d'une Commission extraparlamentaire à un Comité des sages en passant par un institut indépendant. Le groupe de travail des ONG a pour sa part présenté sa prise de position par rapport à ses différents modèles avant que l'assemblée ne se divise en trois groupes de travail chargés de développer cette prise de position.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes il est possible de dire ce qui suit sur les revendications des ONG:

- Il est indispensable, quelles que soient les tâches qui seront attribuées à la future institution, que celle-ci soit dotée d'une base légale claire lui donnant un mandat le plus large possible.
- L'indépendance, notamment financière de l'institution doit être garantie et des ressources suffisantes devront lui être attribuées si l'on ne veut pas que cette institution ne reste qu'une façade.
- Quand aux compétences qui devraient être attribuées à cette institution, les ONG favorisent notamment un rôle de monitoring sur les violations des droits humains qui seraient commises en Suisse et sur la mise en œuvre des recommandations formulées par les Comités internationaux institués par des traités (Comité européen pour la prévention de la torture, Comité des droits de l'homme des Nations unies, Comité des droits de l'Enfant, etc.).
- L'institution devrait également jouer un rôle important, toujours selon les ONG, dans le domaine de la formation aux droits humains et de la sensibilisation du grand public (mais aussi des autorités fédérales et cantonales) en proposant des lignes directrices et en publiant des documents de base dans le domaine.

Les résultats des travaux de cette journée vont maintenant être compilés dans le but de rédiger une prise de position des ONG à l'attention du Conseil fédéral.

A suivre donc !